

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 3 novembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt, le 9 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

Présents : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Danièle ESNAULT, Corinne FOUCAULT, Elisabeth SCHENREY, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Yannick PONT, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Mathieu WIDLOECHER, Amandine CHEVAL (à partir de la question n°3), Thierry STEPHAN

Excusés : Claude MÉTAYER, Malik RABAULT, Nicolas LE BERDER

Secrétaire de séance : Valérie EUN

Procurations : Claude MÉTAYER à Arnaud BOISIVON, Nicolas LE BERDER à Pierre CHAPON

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

**137/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2121-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE TITULAIRE**

**138/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE A
L'OUEST DE RENNES**

**RENNES MÉTROPOLE – RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL –
ÉLABORATION – INFORMATION ET CALENDRIER**

**RENNES MÉTROPOLE – PROJET METROPOLITAIN 2020-2026 - ÉLABORATION DU
CHANTIER JEUNESSE – PRÉSENTATION**

**139/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
ASSOCIATION ÉTAPE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – INFORMATION

**140/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
LIGNE DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE – RENOUVELLEMENT**

BUDGET 2021 - CALENDRIER BUDGETAIRE – INFORMATION

**141/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

**142/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
SOLIDARITE – REPAS DES AINES 2020 - EVOLUTION - APPROBATION**

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à une démission du Conseil municipal de Madame Véronique Rabot, Monsieur Thierry Stéphan est installé en qualité de nouveau Conseiller municipal.

**137/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2121-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE TITULAIRE**

Monsieur Bouillon, Maire de Chavagne, a exposé :

Le Conseil municipal par délibération n°69/2020 a désigné les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Suite à une démission du Conseil municipal de Madame Véronique Rabot, le Conseil municipal est invité à désigner un nouveau membre titulaire appelé à siéger en qualité au sein de la CAO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ Désigne Liliane GRASLAND en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

➤ Désigne Pierre CHAPON en qualité de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

**138/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE A
L'OUEST DE RENNES**

Monsieur Bouillon, Maire de Chavagne, a exposé :

Par délibération n°71/2020, le conseil municipal a procédé à la désignation de deux délégués au sein de cette structure intercommunale du SIAS. Suite à une démission du Conseil municipal de Madame Véronique Rabot, le Conseil municipal est invité à désigner un nouveau délégué appelé à siéger en qualité de délégué au SIAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

➤ Désigne Madame Pascale LE MASSON en qualité de nouvelle déléguée appelée à siéger au SIAS.

**RENNES MÉTROPOLE – RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL –
ÉLABORATION – INFORMATION ET CALENDRIER**

Une présentation des modalités d'élaboration et du calendrier de mise en place du futur règlement local de publicité intercommunal a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André Crocq, conseiller communautaire.

**RENNES MÉTROPOLE – PROJET METROPOLITAIN 2020-2026 - ÉLABORATION DU
CHANTIER JEUNESSE – PRÉSENTATION**

Une présentation du projet du chantier jeunesse, enjeu prioritaire au projet métropolitain 2020-2026 a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André Crocq, conseiller communautaire.

**139/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
ASSOCIATION ÉTAPE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019**

Une présentation du rapport d'activités 2019 de l'association l'Etape a été réalisée en Conseil municipal par madame Carole Legendre, élue déléguée à l'association l'Etape.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport d'activités 2019.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER – INFORMATION

Une information sur les déclarations d'intention d'aliéner a été faite en conseil municipal par monsieur Alborz NIKZAD.

140/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020 LIGNE DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE – RENOUELEMENT

Monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances, a exposé :

La convention d'ouverture de crédits de trésorerie d'un montant de 300 000€, passée avec le Crédit Mutuel de Bretagne, arrive à son terme début décembre 2020. Pour son renouvellement à hauteur de 300 000 €, la Commune a consulté les organismes financiers suivants : Le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, La Caisse d'Épargne, La Banque Postale et Le Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Conseil Municipal est invité à retenir une des offres proposées et à autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

M. Arnaud BOISIVON ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

⇒ DECIDE de retenir la proposition d'ARKEA banque entreprises et institutionnels

Selon les modalités suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée 12 mois

Index TI3M

Marge 0,80%

Commission d'engagement : 0,25% soit 750 €

Commission de non utilisation de la ligne : Néant

Versement des fonds : sans frais

Montant minimum débloqué : 10 000 €

⇒ AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant

BUDGET 2021 - CALENDRIER BUDGETAIRE - INFORMATION

Une présentation du calendrier budgétaire 2021 a été réalisée en Conseil municipal par monsieur Thierry RENOUX, Adjoint aux finances.

141/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Madame Françoise Joulaud, adjointe aux ressources humaines, aux affaires générales et à la qualité a exposé :

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID-19 de 1 000 euros maximum à certains agents.

Il est proposé d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 dans la commune de Chavagne, afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période », au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services publics.

Un montant de 10 euros sera octroyé par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « exposé » et de 5 euros par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « non exposé », dans la limite du montant plafond fixé à 1 000 euros.

L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570 au regard des modalités d'attribution définies par le conseil municipal,
- les modalités de versement,
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par le conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal :

- le versement de 10 euros par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « exposé » (montant plafond de 1 000 euros) ;
- le versement de 5 euros par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « non exposé » (montant plafond de 1 000 euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
⇒ VALIDE le versement de 10 euros par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « exposé » (montant plafond de 1 000 euros) ;
⇒ VALIDE le versement de 5 euros par demi-journée travaillée pour un agent en présentiel « non exposé » (montant plafond de 1 000 euros).

**142/2020 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020
SOLIDARITE – REPAS DES AINÉS 2020 - EVOLUTION - APPROBATION**

Madame Liliane GRASLAND, adjointe aux Solidarités, a exposé :

Par délibération n°14/2020, la commune de Chavagne a validé le tarif du repas des aînés qui devait se dérouler le samedi 28 novembre 2020.

En raison de la crise sanitaire et de la Covid-19, le repas des aînés ne pourra avoir lieu dans son format habituel cette année.

Après discussion, la municipalité propose pour 2020, la distribution de paniers garnis réalisés en collaboration avec les commerces alimentaires de la commune pour chaque foyer référencé selon la liste établie lors du repas des aînés 2019.

Le Conseil municipal est invité à valider cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
⇒ VALIDE le principe de distribution de paniers garnis réalisés en collaboration avec les commerces alimentaires de la commune pour chaque foyer référencé selon la liste établie lors du repas des aînés 2019.